

CONTRAT

Chaque participant accompagné d'un chien s'engage à :

- Venir avec un chien sociable
- Ne pas venir avec une chienne en chaleurs.
- Ne pas participer à une activité collective si son chien est malade.
- Tenir à jour les vaccinations de son chien (la vaccination contre la toux du chenil est fortement recommandée) et de le traiter contre les parasites internes et externes régulièrement. N'hésitez pas à demander conseil à votre vétérinaire.
- Les chiens devront être sortis du véhicule, attachés par leur propriétaire et amenés, sur le lieu de la leçon tenus en laisse.
- Ne pas lâcher votre chien au cours d'un entraînement sans l'accord des organisateurs, ne pas s'approcher d'un autre chien que le vôtre au cours d'un entraînement sans l'accord des organisateurs.
- Pendant la partie théorique et en cas de besoin, le chien doit avoir la possibilité de se reposer dans la voiture du propriétaire.
- Ramasser les excréments de son chien.
- Chaque propriétaire doit avoir son chien assuré avec sa propre assurance responsabilité civile. Chaque chien est sous la responsabilité et la surveillance de son maître.
L'intervenant et/ou l'organisateur ne peut en aucun cas se substituer ni à l'autorité, ni à la responsabilité civile du propriétaire ou détenteur du chien. L'intervenant et/ou l'organisateur ne peut être tenu responsable des attitudes et comportements des personnes pouvant avoir un effet néfaste, voir dangereux sur le comportement du chien. Les frais vétérinaires éventuels restent en leur totalité à la charge du propriétaire. Les propriétaires sont responsables des dégâts ou blessures occasionnées par leur chien.
- A compter de la date de signature du présent contrat, le participant a un délai de 10 jours pour se rétracter, il en informe les organisateurs de l'activité par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.
- En cas de désistement, après le délai de rétraction de 10 jours et avant la date du premier jour de formation, par le participant pour un motif autre que la force majeure dument reconnue, le présent contrat est résilié sans qu'aucune somme versée ne puisse être réclamée.
- En cas d'exclusion de l'activité pour non-respect délibérée des consignes de sécurité ou non respects de pré acquis pour les participants avec les chiens, le présent contrat est résilié sans qu'aucune somme versée ne puisse être réclamée.
- Tout stage commencé est due dans son intégralité. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation ou non présence.
- L'activité peut être annulée ou reportée par les organisateurs/intervenants pour cause de météo, de problème de santé ou pour manque de participants.
Dans ce cas, une nouvelle date vous sera proposée et si celle-ci ne vous convient pas le règlement vous sera renvoyé.

Le participant certifie avoir pris connaissance du présent contrat

FAIT à _____, le _____

Nom :

Signature du participant
Précédée de la mention "Lu et Approuvé, Bon pour accord"

Signature Laure Lemaire et Elodie Martins